

Formulaire - Demande d'inscription sur les listes électorales

Rappel (art. 5 de l'arrêté n°2025-12 du 5 mars 2025 portant organisation des élections des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université de Brest) :

La demande peut être transmise par courrier postal, courriel ou bien déposée en main propre, au service juridique au plus tard **le mercredi 26 mars 2025 à 17h00**.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, dont le nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève ou dont le nom n'apparaît pas dans le bon collège (notamment CR), peut demander au président de l'université de faire procéder à son inscription, jusqu'au jour du scrutin.

Il est donc fortement recommandé de présenter les demandes de rectification dès la publication de la liste électorale.

Je soussigné(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____

Titulaire du diplôme (le plus élevé) : _____

Spécialité : _____ Année d'obtention : _____

Section :

CNU :	Code discipline 2 nd degré :
CNRS :	IRD :
INSERM :	IFREMER :

Affecté(e) à :

Composante : _____

Laboratoire, équipe de recherche : _____

- Demande à être inscrit(e) sur la liste électorale dans la catégorie suivante (cocher la case correspondante) :

personnel enseignant-chercheur ou enseignant titulaire qui n'est pas affecté en position d'activité dans l'unité ou l'établissement, et qui n'y est pas détaché ou mis à disposition mais qui exerce des fonctions à la date du scrutin dans l'unité ou l'établissement, et qui y effectue un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement (voir ci-dessous).

autre personnel enseignant non titulaire qui est en fonctions à la date du scrutin, qui effectue dans l'unité ou l'établissement un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des

obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement (voir ci-dessous).

personnel de recherche contractuel, non recruté pour une durée indéterminée, exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherches à l'université, dont les activités d'enseignement sont au moins égales au tiers des obligations d'enseignement de référence et effectuant en tant que docteur une activité de recherche à temps plein conformément aux dispositions de l'article L.952-24 du code de l'éducation.

personnel concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycles des études médicales, c'est-à-dire les praticiens hospitaliers responsables des services où une formation pratique est dispensée aux étudiants des second et troisième cycles des études médicales.

personnel enseignants-chercheurs stagiaires dont les activités d'enseignement sont au moins égales au tiers des obligations de référence.

autres cas : _____

Fait à _____, le _____ 2025

Signature :

A adresser ou déposer à : Université de Brest – service juridique – rez-de-chaussée – bureau C003 – 3 rue Matthieu GALLOU – CS 93837 – 29238 Brest cedex 3 ou par courriel à : elections.conseils2025@univ-brest.fr.

ACCUSE de RECEPTION		Pour le Président de l'université
Date	Heure	Signataire :